

Sujet : [INTERNET] SCEA les ovalis -

De : "> Michel CHAISE (par Internet)" <michel.chaise.1909@orange.fr>

Date : 12/06/2018 14:27

Pour : ddt-seepr-icpe@marnes.gouv.fr

Copie à : secretariat@villevertus.fr

Bonjour, ci - joint OPPOSITION à l'implantation de FRA 5 du périmètre pour un épandage des fientes issues de l'élevage de la SCEA LES OVALIS.

SOCIETE sise à Lenharee -

Comment peut on accepter des déchets générés par une entreprise installée à 15 kms de notre territoire!

NOus , particulier sommes juste en face , autrement dit aux premières loges !soleil levant ! quelle absurdité.

Nous occuperons les terrains et alerterons les médias sinécessaire !

Sincères salutations

Mme Chaise Laurette

Copie mairie de Vertus

— Pièces jointes : —

Numérisation_20180612.png

1,7 Mo

Direction Départementale des Territoires
40 Bd Anatole France
Cellule des procédures environnementales
BP 60 554
51022 CHALONS EN CHAMPAGNE CEDEX
Mail : ddt-seepr-icpe@marne.gouv.fr

ATTESTATION

Nous soussignés,

Monsieur.....*Colaise Michel*.....

Madame.....*Chaise Laurette*.....

demeurant à *Vertus*.....*Rue de la Clayette*.....

demandons que la parcelle répertoriée sous le sigle FRA5 soit exclue du périmètre d'épandage des fientes des poules pondeuses issues de l'élevage de la SCEA Les Ovalis ayant son siège à Lenharrée.

Il en est de même pour les parcelles FRA4 et VIY 201 proches d'un bois ayant une vocation à recevoir des événements familiaux et étant aussi lieu d'implantations de plusieurs ruches.

Concernant la parcelle FRA5, le raisonnement de l'administration pour exclure les parcelles FRA6 et FRA7 doit s'appliquer également car beaucoup trop proches des habitations existantes et des possibilités d'extension de la commune.

Fait à BLANCS-COTEAUX
Commune déléguée de VERTUS,
le 11 Juin 2018

J.-L. Louis